

Corbeil-Essonnes : la ville se constitue partie civile dans le procès des achats de voix

La délibération a été présentée ce lundi soir en conseil municipal, en vue du procès qui s'ouvre lundi prochain à Paris.



Corbeil-Essonnes, ce lundi soir. Le conseil municipal s'est tenu au théâtre, en raison du Covid. LP/S.M.

Par Sébastien Morelli

Le 29 septembre 2020 à 12h22

« Cette délibération est une mise en scène », s'exclame Eric Breton (LR), conseiller municipal d'opposition. Une assertion qui ne manque pas de piquant, alors que le conseil municipal de Corbeil-Essonnes se tenait ce lundi soir sur la scène du théâtre de la ville pour cause de Covid. Le

premier point à l'ordre du jour portait sur la constitution de partie civile de la commune lors du procès des achats de voix et de financement illicite de campagnes électorales qui s'ouvre le 5 octobre prochain, et pour trois semaines, devant le tribunal correctionnel à Paris.

Six personnes restent prévenues dans ce procès. Le principal mis en cause était Serge Dassault, maire de Corbeil de 1995 à 2008. Ce dernier étant décédé le 28 mai 2018, les poursuites sont éteintes à son encontre. Son successeur, Jean-Pierre Bechter (LR), maire de 2009 à 2020, est également visé par cette procédure, ainsi que cinq autres membres de l'ancienne municipalité. Ils sont accusés d'avoir acheté les voix d'électeurs, notamment au sein des quartiers sensibles de la ville, lors des municipales de 2009 et 2010. Un système présumé contre lequel a bataillé Bruno Piriou (DVG), désormais à la tête de la mairie.

Jean-Pierre Bechter a démissionné

« Je me porte partie civile au nom de la commune au regard du préjudice d'image subi par la ville et pour celui d'avoir dû organiser trois élections municipales en trois ans », a expliqué Michel Nouaille (PCF), 1er adjoint. Le principal intéressé, Jean-Pierre Bechter, était absent. Il nous a annoncé avoir envoyé sa lettre de démission, qui devrait devenir effective lors du prochain conseil municipal.

« Pour moi, c'est une affaire entre candidats, estime Jean-François Bayle (LR), ex-adjoint de Jean-Pierre Bechter. Je ne vois pas en quoi la commune est concernée. Et je doute qu'il soit possible de réclamer les sommes correspondantes à l'organisation de trois élections successives. Et qui va prendre en charge les frais d'avocats ? »

« Un préjudice moral à réparer »

Eric Breton, lui aussi ancien adjoint de Jean-Pierre Bechter, s'est montré le plus virulent. « La mauvaise image, c'est aussi vous qui la donnez. Vous êtes le seul à avoir été condamné en 2008 (NDLR : pour un problème de compte de campagne), lance-t-il à l'adresse de Bruno Piriou. Peut-être cela sert-il à cacher votre inaction? Il y a peut-être plus important que de revenir dix ans en arrière. »

« Il y a un préjudice moral à réparer », a martelé Michel Nouaille.